

**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2024**

Madame le Maire débute la séance et propose la candidature de Madame Sylvie THOMAS DURIER en qualité de secrétaire de séance.

Madame Sylvie THOMAS-DURIER procède maintenant à l'appel des participants. Jeanne BECART « présente », Quentin LEFEBVRE « absent » est représenté par Monsieur Bruno BAUVIN, Béatrice BODIN « présente », Thierry MARI « présent », Cécile PONY-VIGIER « présente », Bruno GUERRA « présent », Charlotte BAQUET « présente », Philippe MONNERET « absent » est représenté par Madame Béatrice BODIN, Charlotte DENIZEAU-LAHAYE « présente », Grégoire VERSPIEREN « présent », Catherine OLIVA « présente », Terence PERROD « présent », Sophie RECHSTEINER « présente », Vincent GIRARD « présent », Sylvie THOMAS-DURIER « présente », Jihad EL AHMAR « absent » est représenté par Madame Charlotte BAQUET, Solène ALLANIC « présente », Julien GROSSIORD « présent », Emilie BRIAND « présente », Jean-Louis DE OLIVEIRA « absent » est représenté par Monsieur Bruno GUERRA, Jennifer BOUAZIZ « absente » est représentée par Monsieur Grégoire VERSPIEREN, Bruno BAUVIN « présent », Emmanuelle FERLA « présente », Romain COYARD « présent », Yves MENEL « présent », Sylvie BOSSET « présente », Benois BAS « absent » est représenté par Yves MENEL, Yann BURSTEIN « présent », Agnès DUMONT « présente », Laurence DERMAGNE « présente », Grégory DEBAUVE « présent », Isabelle LE MADEC « présente », Philippe HERZOG « présent »,.

En préambule, **Madame le Maire** souhaite qu'un hommage soit rendu à Monsieur Georges DUPRE disparu de façon soudaine pendant l'été. Elle donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE précise que Monsieur Georges DUPRE est décédé le 31 juillet dernier. Elle explique que cet homme discret a travaillé au service de la Ville pendant 32 ans, 9 mois et 10 jours au service des bâtiments. Il est arrivé dans la collectivité en octobre 1991, au départ comme agent d'entretien, et puis, d'avancement de grade en avancement de grade et grâce à des promotions internes, il avait obtenu le grade d'adjoint technique principal de 1ère classe en août 2018 et était devenu agent de maîtrise en mars 2022. Elle ajoute qu'il était représentant syndical, représentant du personnel pour Force Ouvrière. Monsieur DUPRE était un agent efficace, sérieux, engagé dans son travail et également auprès de ses collègues dans ses missions de représentant du personnel au sein des instances paritaires. Il avait l'habitude de démarrer sa journée au Tabac du Golf par un café qu'il partageait avec ses collègues. Il avait beaucoup de passions, notamment le tennis, la musique (jazz et rock), il était donc toujours présent aux événements musicaux de la Ville et envoyait des photos à ses proches et les publiait sur Facebook. Il adorait également la nature et faisait de longues balades en forêt au cours desquelles il photographiait les animaux, les insectes, les changements de saisons et envoyait les photos à ses proches. Elle explique par ailleurs que Monsieur DUPRE demandait assez peu pour lui mais donnait beaucoup aux autres, il ne parlait pas mais il savait écouter et était toujours prêt à rendre service sans rien demander en retour. C'était un homme très pudique qui ne se rendait sans doute pas compte de toute l'amitié que les autres lui portaient. Ceux qui l'ont côtoyé vont garder le souvenir d'une personne vraiment bienveillante et attentive aux autres. C'est donc une grande perte pour sa famille, ses collègues, ses élus, et l'ensemble de la municipalité va le regretter.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024
PRISE ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MME LE MAIRE DANS LE
CADRE DE SA DELEGATION DE SIGNATURE**

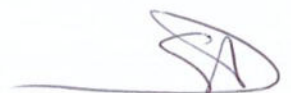
Madame le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 12 juin 2024.

Monsieur HERZOG a constaté une erreur dans le PV, à savoir au rapport 11, concernant l'intervention de Madame LE MADEC, il est écrit : « *empêche la Ville...* », et il souhaiterait que ce soit remplacé par : « *empêche le groupe Garches Autrement...* ».

Madame le Maire répond que cette phrase sera corrigée. Elle soumet le PV au vote. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour

THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour



**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA MISE EN PLACE
D'UN CONSEIL COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DURABLE EN
LIEU ET PLACE DE LA COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE**

Madame le Maire donne la parole à Madame BODIN.

Madame BODIN explique que cette création s'inscrit dans la continuité du PACTE que la Ville a lancé en 2023 et que c'est un engagement pris par la municipalité lors de la campagne municipale de mars dernier. Elle précise par ailleurs qu'il est nécessaire pour les collectivités territoriales d'assurer pleinement leur rôle face aux conséquences du changement climatique puisqu'elles sont en première ligne, notamment les communes. Dans ce cadre et dans le souci de favoriser la démocratie participative en privilégiant l'engagement citoyen, il est donc proposé de remplacer la commission extra-municipale de développement durable par un conseil communal (CC2D) incluant une plus grande diversité d'acteurs. Elle explique que cette instance sera chargée d'émettre des avis et des propositions dans les domaines d'action de la Ville touchant au développement durable et à l'environnement. Ces avis auront pour fonction principale d'éclairer les travaux et les réflexions du Conseil Municipal. Le CC2D sera un organe consultatif non décisionnel, ce sera un lieu de débat, d'élaboration collective et de rencontres entre les acteurs Garchois. Ce Conseil communal sera saisi par Madame le Maire sur la dimension de développement durable des politiques publiques de la commune. Elle précise que la Ville ne va pas cesser ses actions dans le domaine du développement durable qui, depuis 2020, ont été nombreuses dans ce domaine, notamment en termes de mobilité, de sobriété énergétique, et de traitement des déchets. La Ville a également beaucoup travaillé sur la sensibilisation des Garchois par le biais du Pacte. Elle indique par ailleurs que le CC2D sera une force de proposition sur la nécessaire atténuation de l'impact environnemental de la Ville de Garches et de l'adaptation au changement climatique. Cette instance aura également pour mission de prendre part à la sensibilisation des Garchois qui doit continuer sur l'ensemble de ces problématiques. D'autre part, elle explique que, contrairement à la commission extra-municipale de développement durable qui n'était composée que d'élus, le CC2D verra siéger une diversité d'acteurs. Il sera composé de 22 membres divisés en 3 collèges distincts : le collège des associations qui œuvrent dans le domaine du développement durable (6 membres), le collège des personnes qualifiées (8 membres) et le collège des élus (8 membres). Chaque membre du Conseil communal de développement durable participera à ce Conseil pour un mandat de 6 ans. Toutefois, la durée du mandat ne pouvant excéder celle du Conseil Municipal, le premier Conseil sera renouvelé en 2026, à l'issue des prochaines élections municipales. En termes d'associations, elle précise qu'il y aura un représentant de l'ASEVE, un représentant de l'association Vélos Saint-Cloud-Garches, un représentant de l'association Espace qui œuvre pour l'écologie urbaine en faisant de l'insertion sociale, notamment au sein de la Ferme du Piqueur, et qui travaille d'ailleurs avec le CCAS depuis de nombreuses années. Parmi ces associations il y aura également une AMAP, les Jardins d'Albert, créée par des Garchois, qui livre chaque semaine des paniers à une trentaine de familles garchoises, et enfin un représentant des Jardins Familiaux de Garches. En ce qui concerne les personnes qualifiées, elle précise que ce sont des personnes qui ont contacté la municipalité et qui, lors d'échanges, ont fait part de leur volonté d'œuvrer dans le domaine du développement durable, à savoir Madame Florence PINER : expertise RSE, Monsieur Marc DE POSSESSE : expertise dans le domaine de l'énergie, Madame RONTANI-LEPETIT : expertise dans l'alimentation et les circuits courts, Madame MODESTI-JUBIN : expertise dans la communication, Madame Aurore MONOD BROCA : expertise dans la sensibilisation comme Madame Cécile DECHEN et Madame Isabelle SEBTI, toutes les trois étant des animatrices de la Fresque du Climat, et enfin Madame



Cécile BOCCON : expertise dans les déchets. Elle énumère ensuite les élus qui composeront le CC2D, à savoir Madame Emmanuelle FERLA qui en assurera la présidence, Monsieur Thierry MARI, Monsieur Bruno GUERRA, Madame Sylvie THOMAS-DURIER, Madame Solène ALLANIC et Madame Béatrice BODIN. Elle ajoute que le nom d'un élu de la liste Unis Pour Garches et le nom d'un élu pour Garches Autrement devront être communiqués.

Madame FERLA ajoute que pour créer ce Conseil communal de développement durable, il a été pris exemple sur la ville de Chaville qui a constitué cet organe consultatif depuis plus de 10 ans. Elle précise que celui-ci fonctionne très bien et qu'il permet de nourrir les réflexions du Conseil Municipal et de la Ville sur différents travaux en lien avec le développement durable. Elle indique qu'en tant que nouvelle élue il lui semblait important d'associer les citoyens et les membres des associations sur ces sujets qui concernent le plus grand nombre et qui intéressent de plus en plus la population. Elle explique qu'à l'issue des élections au mois d'avril, un travail a débuté sur ce sujet et qu'une première réunion a été organisée avec des personnes qui s'étaient mobilisées sur cette question. Ils ont ainsi pu constater lors de cette rencontre qui a réuni plus de 20 personnes qu'il y avait un réel élan et une volonté d'agir. Elle précise par ailleurs que l'idée est d'avancer avec 3 sous-groupes de travail : un sous-groupe lié à l'alimentation et aux déchets, un sous-groupe lié à la mobilité, un sous-groupe lié à la sensibilisation et à la communication, et ajoute que les 20 personnes se répartiront selon leurs intérêts. Elle indique qu'ils souhaiteraient également porter un ou deux projets phares à déterminer selon les moyens humains et financiers, par exemple autour d'une recyclerie. Enfin, elle explique que l'objectif est de vraiment travailler en concertation avec les citoyens et les membres des associations.

Sylvie BOSSET demande des précisions sur les personnes présentes à la réunion du mois de juin.

Madame FERLA explique que les animateurs de la Fresque du Climat avaient été sollicités ainsi que des personnes travaillant dans les secteurs de l'énergie, etc., et qu'ils avaient également envoyé une invitation par mail à Monsieur DEBAUVE mais qu'ils n'avaient pas eu de réponse.

Madame le Maire ajoute que ce sujet avait été abordé durant la campagne et que, suite à cette proposition faisant partie du programme de cette élection partielle, ils avaient été approchés par des personnes qui ont été réunies dans un premier temps.

Sylvie BOSSET indique toutefois que l'ancienne commission qui disparaît comprenait des élus et demande si ces élus étaient présents lors de cette réunion. Elle ajoute que Monsieur DEBAUVE et elle-même faisaient partie de cette ancienne commission et qu'ils n'ont pas été informés.

Madame BODIN confirme que des mails avaient bien été envoyés et que Monsieur DEBAUVE et Madame LE MADEC en étaient bien destinataires.

Madame DUMONT indique que la délibération proposée a retenu toute l'attention de son groupe compte tenu de l'importance du sujet et de leur attachement aux problématiques liées au développement durable, d'autant que cette démarche va vers plus de démocratie participative, ce qui ne peut que susciter leur approbation. Son groupe comprend également le sens de la démarche puisqu'il s'agit de remplacer quelque chose qui n'a pas fonctionné, il lui semble en effet que la commission développement durable ne s'est pas réunie une seule fois depuis 2020. L'idée de la remplacer par une instance qui pourrait fonctionner est donc judicieuse, compte tenu notamment du modèle de réussite à Chaville. Cependant, son groupe a



quelques questions et réticences. Dans un premier temps, au nom du groupe Unis Pour Garches, elle souhaite souligner l'élargissement à 22 personnes car il lui semble que si l'on n'a pas réussi à faire vivre une commission qui réunissait 10 personnes, il sera difficile de le faire avec un groupe qui en comportera 22. Elle évoque la création de sous-groupes mais ajoute que leur fonctionnement en commun lui paraît difficile. D'autre part, son groupe souhaite souligner le choix des associations et du collège des personnes qualifiées. Elle précise au préalable qu'il ne s'agit absolument pas d'une remise en cause ad hominem de telle ou telle personne mais qu'elle s'exprime sur des profils. Son groupe se demande quels sont les critères de choix pour les personnes qui vont faire partie de ces groupes, qui va choisir et quelles sont les compétences recherchées. Son groupe a également une certaine réticence sur la possibilité d'un arbitraire dans ce choix dans la mesure où apparaît, par exemple, l'association Les Jardins Familiaux de Garches dont le trésorier fait partie du groupe de la majorité, et où Madame PINER était colistière sur la liste de la majorité. Par ailleurs, le groupe Unis Pour Garches perd un représentant. Il lui semble donc que la proportionnalité n'est plus respectée. Elle évoque en outre le choix de 3 personnes avec une expertise en sensibilisation et qui sont animatrices de la Fresque du Climat. Elle se demande pourquoi 3 animatrices sont nécessaires et quelles sont leurs compétences respectives, sachant que Madame PINER avait elle-même été animatrice de la Fresque du Climat, ceci lui semble donc une entrée en force.

Madame le Maire interrompt Madame DUMONT et lui demande quel est le but de son intervention.

Madame DUMONT continue et indique que la parité n'est pas tout à fait respectée parmi les personnes qualifiées qui ont été sélectionnées. Elle rappelle que son groupe n'est pas dans une démarche d'opposition, mais qu'ils souhaiteraient en rester à une commission de 10 personnes qui a d'ailleurs la possibilité de faire venir des experts selon les problématiques en cours, sachant que les personnes sélectionnées n'ont pas des compétences dans tous les domaines. Son groupe préférerait donc conserver l'existant car le fait d'avoir 22 personnes lui paraît très ambitieux mais risque, selon elle, d'être lourd et complexe.

Madame le Maire constate que ces propos sont un procès d'intention. Elle rappelle que le rapport présente le projet porté par la majorité et que Madame DUMONT a reconnu que la commission développement n'avait pas fonctionné. La municipalité a donc organisé cette mise en valeur d'un travail en faveur du développement durable, travail qui a d'ailleurs déjà été mis en place car la municipalité n'a pas attendu le Conseil communal pour le faire. Elle indique être désolée que ce projet ne plaise pas au groupe de Madame DUMONT.

Madame DUMONT précise que ce n'est pas ce qu'elle a dit.

Madame le Maire ajoute que le nom des experts choisis a été communiqué et précise qu'il est possible de s'engager pour sa ville et ses habitants et en même temps, n'étant pas élu, d'avoir envie de participer autrement, surtout en apportant un savoir et une expertise.

Madame BODIN explique que la délibération n'utilise pas le terme « expert », mais « personnalité qualifiée » car les personnes arrivent d'horizons différents. Elle ajoute que leur souhait est que ce soit des Garchois qui ont fait part à la municipalité de leur volonté d'œuvrer en faveur du développement durable et de travailler sur un certain nombre de sujets importants afin que la Ville devienne un territoire résilient. Elle précise qu'une autre personne appartenait à une liste opposée à celle de la majorité mais qu'elle a malgré tout été choisie. Elle explique par ailleurs que les villes sont en première ligne face aux aléas climatiques, qu'elles doivent travailler sur l'imperméabilisation des sols, la sobriété énergétique, les énergies renouvelables,

et que ce Conseil va pouvoir les accompagner et faire un certain nombre de propositions puisqu'il sera saisi par Madame le Maire.

Monsieur HERZOG indique que son groupe salue cette initiative et qu'ils espèrent que cela fera avancer plusieurs sujets qui leur sont chers, par exemple une cantine 100 % bio, le covoiturage de proximité ou sur les trajets domicile-travail, ou également la création d'un tiers-lieu à l'ancienne crèche. Son groupe votera donc pour ce rapport.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 7 abstentions. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour

EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	S'abstient
BOSSET Sylvie	S'abstient
BAS Benoit	S'abstient
BURSTEIN Yann	S'abstient
DUMONT Agnès	S'abstient
DERMAGNE Laurence	S'abstient
DEBAUVE Gregory	S'abstient
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

03 ADMINISTRATION GENERALE

DELIBERATION PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL



Monsieur MENEL indique que son groupe votera contre cette délibération en cohérence avec leur vote d'il y a quelques mois. En effet, il réitère leur souhait que les Conseils municipaux soient retransmis sur les réseaux sociaux et que ce soit inscrit dans ce règlement intérieur.

Madame le Maire en prend note.

Madame DUMONT souhaite faire part d'une autre raison pour laquelle leur groupe votera contre. Concernant la page 14 de ce règlement intérieur, l'article 30 se rapportant à la création d'un groupe, elle demande s'il s'agit bien de l'article L.2121-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, il lui semble que cet article concerne les communes de plus de 100 000 habitants, et que dans les communes de 3 500 à 100 000 habitants dont Garches fait partie, les élus n'appartenant pas à la majorité se voient reconnaître des droits leur permettant d'exercer leur mandat électif sans condition de constitution de groupe. Son groupe votera donc contre ce règlement intérieur qui comporte des erreurs.

Madame le Maire répond que tout le monde ne peut pas être juriste et ajoute qu'une vérification sera malgré tout effectuée.

Philippe HERZOG indique que son groupe n'a aucune remarque particulière concernant ce nouveau Conseil de développement durable. Par contre, en relisant l'article 31 voté en avril 2024 ainsi qu'en 2020, ils ont constaté un problème de rédaction puisqu'il est mentionné qu'il existe un ensemble disponible pour les tribunes des oppositions fixé à 3 000 caractères alors qu'il y avait à une époque 3 groupes d'opposition et 4 500 caractères disponibles. Il lui semblerait donc judicieux d'apporter des précisions complémentaires, en mentionnant par exemple qu'il y a 1 500 caractères par groupe, quel que soit le nombre de groupes. D'autre part, le délai de remise de la tribune n'est pas rédigé d'une manière claire ce qu'il faudrait améliorer à l'avenir. Son groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, 7 votes contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour

BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote contre
BOSSET Sylvie	Vote contre

BAS Benoit	Vote contre
BURSTEIN Yann	Vote contre
DUMONT Agnès	Vote contre
DERMAGNE Laurence	Vote contre
DEBAUVE Gregory	Vote contre
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

04 COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU MARCHE DE FOURNITURE DE TITRES-RESTAURANT POUR LES BESOINS DE LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LEDIT MARCHE

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que depuis le début de l'année la Ville a donné aux agents la possibilité de prendre des titres-restaurants et donc de ne plus manger au réfectoire communal. La première année était expérimentale et un contrat d'un an avait été conclu avec une société. Cette proposition ayant rencontré un grand succès auprès des agents, notamment ceux qui travaillent dans les services extérieurs, il a été décidé de repasser un marché qui a donc été ouvert à la concurrence à la fin de l'été. Une commission d'appel d'offres s'est réunie et, suite à l'analyse des offres, celle de la société EDENRED a été retenue car elle était la plus avantageuse économiquement. D'autre part, cette société était déjà le prestataire de la Ville et avait donné entière satisfaction. Les titres-restaurants sont remis sous forme de cartes à puces prépayées et rechargeables, le montant maximum à utiliser est de 25 € par repas. Il est également possible d'y avoir accès par le biais d'un smartphone. Elle ajoute que ceux qui le souhaitent peuvent recevoir des titres-restaurants papiers.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour



MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour



PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

05 COMMANDE PUBLIQUE

DELIBERATION PORTANT AUTORISATION DE LANCER LE MARCHE D'ASSURANCE PORTANT SUR LA RESPONSABILITE CIVILE ET FLOTTE AUTOMOBILE ET SIGNER LE OU LES MARCHES EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que la Ville a 3 marchés d'assurance. En ce qui concerne le lot n° 2 « dommages aux biens et risques annexes » l'assureur a indiqué qu'il souhaitait mettre fin à ce contrat l'année dernière. La commune a malgré tout réussi à repasser un marché notamment parce qu'elle n'avait pas été touchée par les émeutes de l'été 2022. Le marché d'assurance « dommages aux biens et risques annexes » a donc été conclu pour 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. La présente délibération concerne le lot n° 1 « responsabilité civile et risques annexes » et le lot n° 3 « flotte automobile et risques annexes ». Il est proposé de lancer une procédure d'appel d'offres conformément aux articles du Code de la commande publique afin de passer ce marché. L'idée est que les marchés puissent être conclus au 1^{er} janvier 2025 pour 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2029, afin que les 3 marchés aient la même durée. Cette délibération propose donc d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres concernant ces deux lots dont le montant est estimé à 300 000 € et de l'autoriser à signer lesdits marchés.



Monsieur MENEL indique que son groupe est favorable à cette délibération. Il rappelle simplement qu'il avait proposé, en tant que personne qualifiée, d'apporter son aide pour trouver le bon partenaire en ce qui concerne le marché d'assurances. Cependant, cet esprit constructif n'a pas eu d'écho de la part de la majorité. Il réitère donc sa proposition.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour

FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

06 COMMANDE PUBLIQUE

**DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONCESSION DE
SERVICE SOUS FORME DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR
LA GESTION ET L'EXPLOITATION DE LA FOURRIERE AUTOMOBILE
DE LA VILLE DE GARCHES**



Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que jusqu'à présent les mises en fourrière étaient réalisées par le commissariat de la Ville de Saint-Cloud mais que, dans la mesure où la Ville de Garches met en place une police municipale, la Ville de Saint-Cloud souhaite se désengager et ne plus assurer cette prestation. Les différentes possibilités ont été étudiées par les services, à savoir soit une régie, soit une Délégation de Service Public avec une concession. Il s'avère que la DSP est plus intéressante car les risques financiers sont supportés par le délégataire. Il est donc proposé d'approuver le principe de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation de la fourrière et d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence en vue de la désignation d'un délégataire. Elle précise que la procédure sera ouverte, c'est-à-dire que les candidats vont simultanément remettre leurs dossiers de candidature et leurs offres, ce qui permettra d'avancer plus rapidement.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour



THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour



07 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS POUR L'EXERCICE 2024 PAR PARIS OUEST LA DEFENSE DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que, depuis l'entrée de la Ville de Garches au sein de POLD, des compétences ont été déléguées à l'établissement public territorial, notamment la compétence assainissement. Il est donc nécessaire que les agents travaillant sur ces problématiques mais qui sont dans les services de la Ville soient délégués. Une convention de mise à disposition d'agents doit donc être réalisée puisque, dans le cadre de ces missions-là, ils travaillent finalement pour POLD. Elle précise que cette convention ne change rien aux fonctions et aux rémunérations des agents.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour



MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour



DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

08 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION PORTANT CREATION DE POSTES ET ADAPTATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que deux domaines sont concernés par cette délibération, à savoir la police municipale et la petite enfance. En ce qui concerne la police, 1 poste de chef de police municipale et 5 postes d'agents de police municipale sont créés. Elle précise que pour les ASVP l'effectif restera à 5, les 2 ASVP qui vont devenir policiers municipaux seront remplacés et 1 contrôleur du Centre de supervision urbaine est conservé. Quant à la petite enfance, elle explique que le directeur du multi-accueil est parti à la retraite, que cette structure n'existe donc plus et que ce poste est supprimé. En ce qui concerne la crèche de la Rose des Vents, il y avait jusqu'à présent un poste de contractuel sur lequel ne pouvaient candidater que des infirmiers, il est donc proposé de créer un poste permanent de catégorie A dans les effectifs de la Ville. Par ailleurs, les cadres d'emploi possibles sont ouverts aux puéricultrices territoriales, aux éducateurs de jeunes enfants, aux infirmiers et aux psychomotriciens territoriaux.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour



BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour



BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

09 RESSOURCES HUMAINES

DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES EMPLOIS OUVRANT DROIT AUX INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (IHTS)

Madame le Maire donne la parole à Madame DENIZEAU-LAHAYE.

Madame DENIZEAU-LAHAYE explique que le 8 juin 2022 une rubrique dédiée aux heures supplémentaires avait déjà été votée. Cependant, la Chambre Régionale des Comptes impose de préciser le détail des emplois concernés. C'est la raison pour laquelle cette délibération doit être complétée en mentionnant dans le tableau les grades, les catégories d'emploi et les listes d'emploi. Elle précise que la liste n'est pas exhaustive et qu'elle comporte les filières suivantes : administrative, animation, culturelle, médico-sociale, sociale, police municipale, sportive, technique.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour



LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour



BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

10 PARTENARIATS EXTERIEURS

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE COLLEGE HENRI BERGSON, LE BATIMENT D'EXPERIMENTATION DE GUERRE DES MINES (BEGM) THÉTIS ET LA VILLE DE GARCHES ET AUTORISATION DONNEE A MADAME LE MAIRE DE SIGNER LADITE CONVENTION

Madame le Maire donne la parole à Madame RECHSTEINER.

Madame RECHSTEINER explique que le nouveau pacha s'appelle Emilien SCHNÉEGANS, qu'il a pris le commandement le 2 septembre, et qu'il sera accueilli par la Ville afin de signer à nouveau la charte de partenariat avec la Classe Défense qui a été créée depuis maintenant 2 ans. Le programme Classe de Défense de Sécurité Globale cherche à mettre en avant l'égalité des chances au sein des collèges en faisant la promotion, au travers d'un cursus aménagé, des carrières multiples et peu connues des forces armées. Cette promotion s'effectue au travers de quatre grands axes : défense des valeurs républicaines et du patrimoine, défense des territoires et des populations, la sécurité environnementale et la défense économique. En vue de sensibiliser les élèves aux enjeux de la citoyenneté tout en leur faisant découvrir l'implication des forces armées au quotidien, la Ville de Garches souhaite parrainer la coopération entre la CDSG du collège Henri Bergson et l'équipage du BEGM Thétis amarré à Brest. Plus largement, ce partenariat permettra d'améliorer le rayonnement de l'armée française et de mettre en avant les carrières militaires. Cette coopération serait réalisée par un système de plusieurs sorties scolaires et d'interventions pendant l'année ayant pour intervenants les marins du bâtiment Thétis. De plus, les élèves auront l'opportunité d'effectuer, une fois par an, une sortie en mer à bord du bâtiment Thétis, sortie qui est extrêmement appréciée. Ce partenariat répondra aux finalités prévues par la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances ainsi qu'au protocole interministériel développant les liens entre la jeunesse, la Défense et la Sécurité nationale du 20 mai 2016 signé entre le ministère des armées, de l'éducation nationale et de l'agriculture.



Madame le Maire ajoute que c'est un moment privilégié notamment pour les collégiens. Elle se réjouit que la Ville de Garches puisse continuer à travailler. Elle précise que l'accord de principe de la nouvelle Principale et du Principal-adjoint a été reçu. Elle remercie Madame RECHSTEINER de continuer à faire vivre ce parrainage. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour



DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

11 SPORT

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ORGANISATION D'UN SEJOUR PAR L'ECOLE DES SPORTS – VACANCES D'HIVER 2025

Madame le Maire donne la parole à Monsieur GIRARD.

Monsieur GIRARD explique que cette délibération concerne le séjour d'hiver de l'école des sports qui se tiendra à nouveau cette année à Courchevel 1550 du 22 février au 1^{er} mars 2025. Ce séjour concerne 52 enfants, essentiellement Garchois. Il précise que cette année est instauré



le tarif tenant compte du quotient familial. Le transport est assuré de Garches jusqu'à la Gare de Lyon puis de Moutiers jusqu'à Courchevel en car, le reste se faisant en TGV. Le tarif comprend deux catégories, pour les jeunes Garchois de 9 à 12 ans il est de 257,00 € pour le tarif plancher et de 770,00 € pour le tarif plafond, et pour les jeunes de 13 à 17 ans, le tarif va de 277,00 € à 830,00 €. Pour les non-Garchois, le tarif est de 900,00 € pour les plus jeunes et de 970,00 € pour les adolescents.

Madame LE MADEC indique que son groupe est très heureux et conscient de l'effort consenti par la Ville afin de permettre à davantage de familles de pouvoir supporter le coût de ces vacances proposées à leurs enfants. Cependant, ils regrettent le niveau du tarif plancher. En effet, ce dernier ne rend effectif ce taux d'effort de 51,33 % que pour les familles dont le coefficient familial dépasse les 500 €. Une famille ayant un coefficient familial de 450 € devra supporter un effort tarifaire de 57 % au lieu de 51 %, et une famille ayant un coefficient familial de 400 € devra voir son effort financier monter à 64,25 %, rendant ces séjours certainement inaccessibles à ces familles. Par contre, pour les coefficients dépassant les 1 500 €, ils verront décroître leur effort financier avec la croissance de leurs revenus, un coefficient à 1 550 € n'a plus qu'un taux d'effort de 49,6 %, et un coefficient de 2 000 € n'a plus qu'un taux d'effort de 38,5 % grâce aux tarifs plafonds. Pour ces raisons, son groupe s'abstiendra sur cette délibération.

Madame le Maire constate que le groupe de Madame LE MADEC en veut toujours plus. Cependant, elle estime que cette délibération démontre une avancée remarquable même si elle ne comble pas toutes les attentes du groupe Garches Autrement. Elle se réjouit que les familles garchoises puissent désormais bénéficier d'un tarif spécifique qui va élargir le bénéfice de ces activités au plus grand nombre. Elle met ce rapport aux voix. 2 abstentions, aucun vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour



GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour

DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

12 ENFANCE - PERISCOLAIRE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE L'ORGANISATION D'UN SEJOUR PAR L'ACCUEIL DE LOISIRS DU DOMAINE DES 4 VENTS – VACANCES D'HIVER 2025

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que ce séjour aura lieu du 22 février au 1^{er} mars 2025. 40 enfants partiront à Crest Voland, une petite station en Savoie qui propose des pistes de ski pour tous les niveaux ainsi que des pistes de randonnée. Elle précise que cette année la prestation a augmenté entraînant un coût supérieur pour la Ville. Il est donc proposé d'augmenter le coût de 2,5 % pour les familles sachant que cela n'absorbe que très partiellement l'augmentation du coût incombant à la Ville. Le tarif plancher est donc à 181,00 € et le tarif plafond à 493,50 €.

Madame LE MADEC indique que son groupe émet les mêmes réserves que pour la délibération précédente du fait du tarif plancher qui ne permet qu'aux familles ayant un coefficient familial de plus de 550 € de supporter l'effort financier de plus 32,9 %. Les moins lotis à nouveau devront redoubler d'effort pour offrir ce séjour à leurs enfants ou y renonceront. Son groupe s'abstiendra donc sur cette délibération.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour



VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour

ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

13 ENFANCE - PERISCOLAIRE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES TARIFS DES CLASSES DEPLACEES

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que la Ville permet à 2 classes par école de partir chaque année en classes déplacées qui sont organisées sur des thématiques autour de la nature, du sport, de la découverte de la vie marine ou du développement durable. Elle précise que les tarifs de ces classes déplacées ne subiront pas d'augmentation cette année.

Madame LE MADEC indique que son groupe est ravi de ce tarif, du taux d'effort et du tarif plancher qui permet à toutes les familles d'un coefficient familial allant de 136 € à 1 500 € de supporter le même effort financier. Son groupe votera donc pour cette délibération.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour



MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour



PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

14 ENFANCE - PERISCOLAIRE

DELIBERATION PORTANT ATTRIBUTION D'UN BUDGET « LIVRES DE PRIX AUX ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES »

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que la Ville offre des livres de prix à chaque fin d'année scolaire aux enfants. Pour les niveaux classiques, du CP au CM1, ce sont des livres d'une valeur de 5,70 €, et pour les fins de cycle, soit la Grande Section et le CM2, ce sont des livres à 10,75 €. Elle ajoute que les équipes pédagogiques sont très satisfaites de ces niveaux de prix, ceci permettant aux enfants d'avoir des beaux livres à chaque fin d'année scolaire.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour



MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour



PERROD Térance	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

15 ENFANCE - PERISCOLAIRE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DE LA CHARTE DE L'ANIMATION AU SEIN DES CENTRES DE LOISIRS DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que cette charte va concerner tous les animateurs pour les accueils de loisirs périscolaires dans les écoles élémentaires et maternelles. Elle précise que les animateurs recrutés par la Ville sont des agents qualifiés dans le domaine de l'animation. Ils encadrent des enfants de 3 à 11 ans et doivent, pour ce faire, adopter des méthodes et une posture professionnelle adaptée au jeune public. Cette charte des animateurs permet de leur rappeler tous les aspects de leur métier, notamment en termes de sécurité pour les enfants et pour eux-mêmes dans le cadre de leur travail, la pédagogie et la bienveillance, l'esprit d'équipe et la solidarité, et leur tenue et correction dans le cadre de ce métier. Elle précise que cette charte sera présentée à chaque animateur qui devra l'avoir lue et signée, y compris les nouveaux.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.



NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour

BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

16 ENFANCE - PERISCOLAIRE

DELIBERATION PORTANT SIGNATURE DE LA CONVENTION PORTANT DEPLOIEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (E.N.T.) POUR LES ECOLES DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame PONY-VIGIER.

Madame PONY-VIGIER explique que cet ENT existait jusqu'à présent dans tous les collèges et lycées et dans certaines écoles. C'est un outil qui permet aux équipes pédagogiques d'échanger des informations avec les parents d'élèves (PRONOTE). Seules 20 à 50 % des écoles sont équipées sur le territoire. L'Education nationale et les communes souhaitent donc développer ce dispositif, dont la Ville de Garches. L'académie s'appuie notamment sur la politique éducative et son volet numérique proposé par le ministère de l'Education nationale. La Ville de Garches souhaite donc rebondir sur ce déploiement et s'engager là-dessus. Elle précise que l'académie met à disposition une solution applicative et propose un accompagnement des équipes et la formation des enseignants. Ce dispositif est déjà mis en



place et les équipes pédagogiques sont formées en écoles élémentaires, la Ville va maintenant le mettre en place en maternelles, même si le besoin se fait moins ressentir puisqu'en maternelle les échanges avec les familles se font beaucoup sur papier.

Madame DUMONT constate que l'académie offre des services pédagogiques et que la mairie gère la mise en place de l'infrastructure numérique, elle demande donc si la Ville de Garches fournit par exemple les ordinateurs.

Madame PONY-VIGIER répond que le service informatique de la Ville doit effectivement être équipé afin de pouvoir accueillir ce type d'application, mais que ce n'est pas un problème au niveau de la Ville de Garches.

Madame DUMONT demande toutefois quel coût cela représente pour la commune.

Madame PONY-VIGIER répond que le service informatique de la Ville paie la licence pour cette application.

Madame le Maire ajoute que le service informatique est déjà bien équipé en matériel. Elle met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour

BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour



HERZOG Philippe	Vote pour
-----------------	-----------

17 CULTURE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DES RECOMPENSES ALLOUEES AUX LAUREATS DU PRIX MAURICE GENEVOIX 2025

Madame le Maire donne la parole à Madame BRIAND.

Madame BRIAND explique qu'en 1985 le Conseil Municipal avait décidé de créer le prix « Maurice Genevoix » pour rendre hommage à cet écrivain qui, à plusieurs occasions, a manifesté son attachement à la Ville de Garches. Parallèlement, chaque année, le service Education organise le concours scolaire "Maurice Genevoix" destiné aux écoles élémentaires et au collège Henri Bergson. Depuis 2024, le concours est ouvert aux villes de Saint Cloud, Vaucresson et Ville d'Avray. Il est proposé de fixer à 3 000 € le montant alloué au lauréat du Prix littéraire Maurice Genevoix pour l'année 2025, et de fixer à 1 440 € le montant alloué aux jeunes gagnants du concours scolaire sous forme de chèques cadeaux : 6 chèques cadeaux de 100 €, 6 chèques cadeaux de 80 €, et 6 chèques cadeaux de 60 €.

Monsieur BURSTEIN indique que, comme il l'a demandé à Madame BRIAND en commission, son groupe aimerait beaucoup être invité lors des remises de prix Maurice Genevoix. Il lui semble que ce prix est offert par la municipalité, soit par tous les élus, or cela fait deux ans que son groupe n'est pas convié ainsi d'ailleurs qu'à d'autres manifestations. Il demande donc à la majorité s'il est possible qu'elle ait une attitude républicaine envers son groupe et ajoute qu'ils en seraient ravis.

Madame le Maire en prend note.

Madame DUMONT précise qu'elle fait cette intervention en son nom propre et non au nom du groupe Unis pour Garches. Elle indique qu'elle est évidemment tout à fait favorable au prix scolaire et qu'elle avait déjà eu l'occasion de s'exprimer sur ce prix. Suite à une demande qu'elle avait formulée, il lui avait été répondu qu'il n'était pas possible de dissocier le prix Maurice Genevoix et le prix scolaire. En revanche, elle a quelques réticences concernant le prix Maurice Genevoix, notamment sur la somme de 3 000 €, mais également sur le fait que cela entraîne des dépenses démesurées pour la Ville compte tenu de toute la cérémonie qui accompagne la remise de ce prix. Elle s'abstiendra donc sur cette délibération.

Madame le Maire répond que c'est surtout autour des familles et des enfants que se déroule la remise de ce prix et qu'une réception serait de toute façon organisée. Elle précise d'ailleurs que le prix a été diminué, celui-ci étant au départ de 5 000 €, car la municipalité a considéré qu'il était déjà conséquent pour une ville telle que Garches. Elle met ce rapport aux voix. 1 abstention, aucun vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour

BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour



COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	S'abstient
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

18 CULTURE

DELIBERATION PORTANT ADOPTION DE L'ACTUALISATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES INSTALLATIONS CULTURELLES DE LA VILLE DE GARCHES

Madame le Maire donne la parole à Madame BRIAND.

Madame BRIAND explique que le présent rapport a pour objet de présenter les modifications apportées au Règlement Intérieur du Conservatoire à Rayonnement Communal de Garches. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de l'actualisation nécessaire pour répondre aux évolutions réglementaires et organisationnelles de l'établissement. La principale modification et la plus attendue est la mise en place du quotient familial qui est appliqué dès cette année aux élèves mineurs Garchois. Les autres modifications sont plus d'ordre réglementaire et administratif : désormais le Conseil d'Etablissement se réunira deux fois par an, les réinscriptions peuvent se faire par mail ou par courrier, l'accès aux cours sera refusé aux élèves en état d'impayé jusqu'à régularisation – elle précise que ce sont des impayés au-delà de plusieurs mois et pour un montant très important – et enfin, les réinscriptions des élèves ne seront pas subordonnées à la restitution de l'instrument. Elle explique que ce point est très positif pour le Conservatoire car, pendant les vacances scolaires et celles d'été, les élèves peuvent garder les instruments qui leur sont prêtés, ce qui leur permet de continuer à jouer avec plaisir ou à s'entraîner.



Madame le Maire met ce rapport aux voix. Pas d'abstention, pas de vote contre. Il est adopté à l'unanimité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour
THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour



DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	Vote pour
HERZOG Philippe	Vote pour

19 CULTURE

DELIBERATION PORTANT APPROBATION DU SPECTACLE DE DANSE DU CONSERVATOIRE AU THEATRE ANDRE MALRAUX A RUEIL- MALMAISON ET FIXATION DES TARIFS EN DECOULANT

Madame le Maire donne la parole à Madame BRIAND.

Madame BRIAND explique que le spectacle de danse classique et jazz, présenté par le Conservatoire à rayonnement Communal de la Ville de Garches, se déroulera au Théâtre André Malraux de Rueil Malmaison et regroupera les classes de danse classique et jazz. Ce spectacle



aura lieu le 5 juin 2025 à 20h30. Les professeurs pourront ainsi bénéficier d'un grand plateau permettant des chorégraphies réunissant un grand nombre d'élèves sur scène. La salle du Théâtre André Malraux a une capacité d'accueil de 850 spectateurs. Pour couvrir les frais de location, il est proposé de mettre en place une billetterie et de fixer le tarif des places à 14 euros pour les adultes, 10 euros pour les jeunes de moins de 18 ans et gratuit pour les enfants de 3 à 6 ans.

Monsieur HERZOG indique que son groupe a déjà eu plusieurs fois l'occasion de s'exprimer sur cette délibération. Il estime judicieux d'avoir une grande scène où les enfants sont mis en valeur, par contre le fait d'être dépaycé oblige à une billetterie. Son groupe considère que ces tarifs peuvent être élevés pour certaines familles qui souhaitent voir leur enfant s'exprimer lors de ce spectacle. Pour cette raison, son groupe s'abstiendra.

Madame le Maire met ce rapport aux voix. 2 abstentions, aucun vote contre. Il est adopté à la majorité.

NOM ET PRÉNOM	VOTE
BECART Jeanne	Vote pour
BODIN Béatrice	Vote pour
MARI Thierry	Vote pour
PONY-VIGIER Cécile	Vote pour
VERSPIEREN Grégoire	Vote pour
DENIZEAU-LAHAYE Charlotte	Vote pour
LEFEBVRE Quentin	Vote pour
BAQUET Charlotte	Vote pour
GIRARD Vincent	Vote pour
GUERRA Bruno	Vote pour
OLIVA Catherine	Vote pour
MONNERET Philippe	Vote pour
BAUVIN Bruno	Vote pour



THOMAS-DURIER Sylvie	Vote pour
RECHSTEINER Sophie	Vote pour
EL AHMAR Jihad	Vote pour
FERLA Emmanuelle	Vote pour
DE OLIVEIRA Jean-Louis	Vote pour
GROSSIORD Julien	Vote pour
BRIAND Émilie	Vote pour
BOUAZIZ Jennifer	Vote pour
COYARD Romain	Vote pour
PERROD TERENCE	Vote pour
ALLANIC Solène	Vote pour
MENEL Yves	Vote pour
BOSSET Sylvie	Vote pour
BAS Benoit	Vote pour
BURSTEIN Yann	Vote pour
DUMONT Agnès	Vote pour
DERMAGNE Laurence	Vote pour
DEBAUVE Gregory	Vote pour
LE MADEC Isabelle	S'abstient
HERZOG Philippe	S'abstient

QUESTION ORALE

Madame le Maire donne la parole à Madame DUMONT pour une question orale.

Madame DUMONT donne lecture de sa question orale :

« Chers collègues. Personne n'ignore ici l'importance des commissions chargées d'étudier les questions soumises ensuite au Conseil Municipal. Elles en améliorent le fonctionnement dans le cadre de la préparation des délibérations. Leur composition, qui respecte le principe de la représentation proportionnelle, permet l'expression pluraliste des élus. Pour garantir la meilleure participation de chacun de ses membres, il convient déjà de commencer par proposer des horaires compatibles avec les exigences de la vie professionnelle auxquelles la plupart d'entre nous sommes soumis. Or, force est de constater un changement dans les habitudes de la municipalité, les réunions autrefois programmées après 18 h ou tôt le matin sont organisées désormais en pleine journée, comme par exemple celle de la commission des affaires sociales du lundi 16 septembre à 10 h dont le déplacement a été demandé dès le début du mois de juillet, soit plus de 2 mois à l'avance, en vain. Le travail des commissions, pour être pleinement efficace, doit être guidé par la recherche de l'intérêt général, dans un esprit de dialogue et de respect mutuel. On ne peut laisser planer le soupçon d'une entrave programmée et volontaire de son fonctionnement. Ma question est la suivante : la mairie peut-elle s'engager à concilier au mieux, dans un esprit constructif, les horaires des réunions et les contraintes professionnelles des élus qui y siègent. Je vous remercie. »

Madame le Maire tient à préciser qu'en ce qui concerne la commission évoquée par Madame DUMONT, celle-ci n'a pas eu lieu. Elle explique à Madame DUMONT que la municipalité travaille avec des agents municipaux et qu'elle ne peut pas leur imposer de venir nuitamment. Elle ajoute que lorsqu'on s'engage dans un Conseil Municipal il faut prendre conscience que l'on a certaines contraintes. Elle précise qu'elle a elle-même été élue et en activité pendant 3 mandats et qu'elle a pu manquer une commission. Elle ajoute qu'il n'y a pas de débat pour les questions orales et que ce sera donc terminé après sa réponse. Elle explique que la commission est effectivement une instance collégiale qui se réunit et qu'il n'est pas question de revenir sur son importance. Cependant, elle invite Madame DUMONT, lorsqu'elle ne peut pas participer à une commission, à poser ses questions soit aux élus soit aux chefs de service qui sont à la disposition de tous les élus.

Madame le Maire lève la séance. Elle précise que le prochain Conseil Municipal aura lieu mi-décembre et que les DIA sont affichées à l'entrée de la salle ainsi que la liste des marchés publics qui sont également consultables sur le site de la mairie et sur achatpublic.com. Elle remercie l'ensemble des élus et leur souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 19h14.

La secrétaire de séance
Sylvie Thomas-Durier

